



Arifor info n° 14 - du 1^{er} au 15 septembre 2006

Code des Marchés publics

Le nouveau code des marchés publics est publié.

Le décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant sur le code des marchés publics est paru au Journal officiel du vendredi 4 août 2006. Les nouvelles règles qu'il fixe entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2006. D'après les informations de l'AEF, cette version définitive du code des marchés, et en particulier les dispositions de l'article 30 sur la procédure adaptée, n'a pas fait l'objet de modifications depuis la dernière mouture du texte examinée par le Conseil d'État. Le milieu associatif s'était inquiété de la suppression annoncée des dispositions de l'article 30, alinéa 2 prévoyant une procédure allégée en particulier pour les services d'éducation, de qualification et d'insertion professionnelles, les services récréatifs, culturels et sportifs, et les services sociaux et sanitaires. Le décret est complété par une circulaire du 3 août 2006 portant sur le manuel d'application du code des marchés publics, publiée également au Journal officiel du même jour. Le ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie fait une présentation du nouveau code sur son site, à l'adresse suivante : www.minefi.gouv.fr/themes/marches_publics/directions_services-daj-marches_publics-presentationcode2006.php

L'intégralité du décret du 1^{er} août 2006 et, le code des marchés publics, en annexe sont consultables sur :

www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOM0620003D

Source : AEF

Contrats d'apprentissage

Parution du décret sur l'enregistrement des contrats d'apprentissage auprès des chambres consulaires

Le décret en Conseil d'État n°2006-920 du 26 juillet 2006 relatif à l'enregistrement des contrats d'apprentissage est paru au Journal officiel du jeudi 27 juillet 2006. Le Texte intégral du décret est consultable :

www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SOCF0611251D

Source : AEF, 27/07/2006

Parution du décret fixant les règles de calcul du crédit d'impôt apprentissage simple et majoré

Les règles de calcul du nombre moyen d'apprentis permettant aux employeurs de bénéficier du crédit d'impôt apprentissage régi par l'article 244 quater G (I) du CGI (code général des impôts) sont précisées par le décret n°2006-907 du 21 juillet 2006 paru au Journal officiel du 21 juillet 2006 (L'AEF du 24/07/2006, 67333) et modifiant l'article 49 septies YJ de l'annexe III du CGI.

Source:

www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=BUDF0600029DLe

Source : AEF, 24/07/2006

Egalité des chances

Comment faire progresser l'égalité des chances ?

C'est le débat qui vous est proposé sur le site www.forum.gouv.fr depuis le 29 juin, veille de la Conférence nationale sur l'égalité des chances. Vous êtes invités à vous exprimer sur la lutte contre les discriminations, l'égalité des chances dans l'éducation et l'emploi, ou encore la diversité dans les médias. La synthèse des échanges alimentera les réflexions du gouvernement lors du Comité interministériel sur l'égalité des chances qui se tiendra à l'automne.

Participer au débat en ligne :
http://www.forums.gouv.fr/article.php3?id_article=123

Emploi et formation

L'orientation des chômeurs vers la formation de 2002 à 2004 : plus de propositions pour les moins qualifiés, moins de formations à l'arrivée.

Le Projet d'Action Personnalisé (PAP) est proposé à tous les demandeurs d'emploi depuis juillet 2001. Il vise à prévenir le chômage de longue durée par un suivi individualisé. Les personnes encore au chômage au bout de six mois bénéficient d'un « entretien d'actualisation » dit PAP02. Fin 2002, la possibilité de suivre une formation est évoquée pour près de la moitié des chômeurs reçus en PAP02. Pour seulement 16 % des chômeurs, une formation a été prescrite à l'issue de l'entretien. Six mois plus tard, ce ne sont plus que 7 % des chômeurs qui sont effectivement entrés en formation. Les chômeurs peu qualifiés se forment moins, alors même que les conseillers de l'ANPE les orientent davantage vers la formation. Les chômeurs les plus âgés et dans une moindre mesure, les chômeurs indemnisés réalisent eux aussi moins de formations. Une fois la formation prescrite, ils sont aussi moins nombreux à la concrétiser dans les six mois.

<http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.07-29.2.pdf>

Plus de la moitié des emplois créés dans les entreprises de moins de 20 salariés.

L'«enquête emploi» de l'Unedic relève à 107 800 le nombre de poste créés en 2005, dont 55 000 dans les entreprises de 5 à 19 salariés. La bonne santé de la construction reste le principal facteur de dynamisme des PME.

Consulter l'enquête :
http://info.assedic.fr/unistatis/travail/documents/s_tatan05.pdf

Source: LES ECHOS, 02/08/2006

Statistique trimestrielle de l'emploi salarié : Augmentation de 0,4 % de l'emploi salarié au cours du 2e trimestre 2006.

L'emploi salarié Unedic enregistre une augmentation de 0,4 % au cours du deuxième trimestre 2006, soit 70 900 salariés supplémentaires. Ce résultat porte désormais à 16 156 800 le nombre de salariés recensés dans les établissements affiliés à l'Assurance chômage à fin juin 2006, niveau jamais atteint auparavant.

La construction enregistre encore ce trimestre le plus fort taux d'évolution (+0,9 %, soit +11 600 postes), suivie par le tertiaire (+0,6 %, soit +72 600 postes). A l'opposé, l'emploi dans l'industrie continue à diminuer : ses effectifs enregistrent une nouvelle baisse de 0,4 %, soit -13 200 postes au deuxième trimestre 2006.

<http://info.assedic.fr>
<http://info.assedic.fr/unistatis/index.php?idarticle=10450&chemin=10488|12333>

Source : WWW.ASSEDIC.FR, 14/09/2006

Entreprises et formation

Reprise d'entreprise : 10 étapes-clés de la reprise.

Bilan personnel, type d'activité, montage juridique, rédaction du business-plan, protocole d'accord, clauses, prix, banques, organismes de garantie, clubs d'investisseurs... Le site Oseo propose en ligne un dossier explicitant les 10 étapes-clés à suivre en matière de reprise d'entreprise (TPE, PME...).

Source : Lettre service-public.fr n°301 - 24 août 2006

Mise en oeuvre des aides au reclassement relative à l'aide au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage.

10 fiches techniques permettent de connaître les aides au retour à l'emploi et à l'indemnisation du chômage. Elles ont pour objet : - la prise en charge de dépenses liées à la validation des acquis de l'expérience ; - le financement d'actions de formation ; - le développement des contrats de professionnalisation grâce à l'attribution d'une aide, - le développement du congé individuel de formation, - l'insertion durable des salariés en situation de chômage saisonnier, - l'attribution d'une allocation d'aide au retour à l'emploi différentielle.

En savoir plus :

<http://info.assedic.fr/unijuridis/travail/document/s/ci200619.pdf>

Publication des actes du colloque "Entreprises et jeunes diplômés".

Les actes du colloque organisé par la Commission des affaires économiques du Sénat sur "Entreprises et jeunes diplômés" viennent d'être publiés. Il s'était tenu le 6 juin dernier au Sénat et proposait deux tables rondes "l'emploi des jeunes diplômés : l'offre et la demande", et "Les outils d'insertion : faciliter leur développement".

Ils sont consultables à l'adresse suivante :

<http://www.senat.fr/rap/r05-435/r05-4351.pdf>.

Source : Tifenn Durand - AEF - 24 août 2006

Enseignement à distance

Programme «Webmestre à distance». Un classique remis à jour.

Le programme permet de connaître et de maîtriser les principes de base de programmation pour des applications Internet, y compris des transactions reliées aux bases de données. Il permet de mettre en application les principes de la réseautique pour implanter un site Internet sur un ou plusieurs serveurs. Le programme offert par : Dieppe - Collège communautaire du Nouveau Brunswick est consultable sur : <http://dieppeweb.ccnb.nb.ca/webmestre/index.htm>

Source : CURSUS, 14/07/2006

Secteur d'activité / Métier

Formation aux professions sociales.

Le nombre d'étudiants suivant les formations aux professions sociales a été multiplié par plus de 2,5 entre 1984 et 2004. La moitié de la progression des effectifs s'explique par le développement des formations préparant aux métiers d'aide médico-psychologique et d'auxiliaire de vie sociale (AVS, anciennement aide à domicile). Pour consulter l'étude, <http://www.sante.gouv.fr/drees/etude-resultat/er513/er513.pdf>.

La SNCF lance un site Internet « dédié à l'orientation des jeunes ».

La SNCF lance un site Internet pédagogique voué à l'orientation des jeunes et destiné à apporter aux enseignants et aux parents de l'information pour faire découvrir aux collégiens, les différents métiers et les opportunités au sein de l'entreprise publique. Il détaille le panel des 150 métiers et des opportunités existantes. La SNCF emploie près de 168 000 personnes réparties en trois collèges : opérateurs, agents de maîtrise et cadres. Elle prévoit de recruter 5 250 nouveaux agents en 2006.

A consulter sur : www.destinationmetiers.fr

Source : Quotidien de la Formation n°488 – Centre Inffo - 30 août 2006

Les femmes d'artisans ont enfin un statut.

Après des années à travailler dans l'ombre, les conjoints d'artisans sont enfin reconnus officiellement. Un décret publié début août les dote d'un vrai statut social : conjoint-salarié, associé ou collaborateur. Réservé aux entreprises de moins de vingt salariés, le texte vise à sécuriser, d'ici au 1^{er} juillet 2007, la situation d'environ 200 000 personnes et à les doter d'une protection sociale. Pour consulter le décret, <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=PMEA0620059D>.

Source : Libération Champagne - 11 août 2006

Les 11 profils les plus recherchés sont en ligne.

Le site de l'Assurance chômage propose de chercher en ligne les offres d'emplois des métiers les plus recherchés par les entreprises. Parmi les 11 profils les plus recherchés : employés et agents de maîtrise dans l'hôtellerie, agents d'entretien, animateurs socioculturels, de sports et de loisirs, caissiers, cuisiniers, représentants, VRP, standardistes, agents et hôtesses d'accueil, maçons qualifiés, ingénieurs et spécialiste en informatique... Ces profils résultent d'une étude sur les intentions d'embauche en 2006 menée par l'Unédic consultable sur <http://info.assedic.fr/homepage/travail/BMO/offres.htm> .

Source : Lettre service-public.fr n°301 - 24 août 2006

AGENDA

Le mercredi 4 octobre

Agir contre les discriminations. L'engagement des élus et des collectivités territoriales.

Ville et Banlieue et l'ANCSEC (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Égalité des Chances) organise un colloque, à Paris, de 9h30 à environ 17h00. Au programme : Les discriminations : de quoi s'agit-il ? En quoi les élus sont-ils concernés ? Comment se mobilisent-ils et quels appuis ont-ils besoin ? Et que sait-on de la situation dans les fonctions publiques ? Pourquoi et comment les élus s'engagent-ils ? Avancées et difficultés. La prévention et la lutte contre les discriminations raciales dans les politiques conduites par les collectivités territoriales... Contact : Bénédicte Lacoste 01.47.00.27.00 ou ville.et.banlieue@wanadoo.fr

12 octobre

Paroles & écoute. La journée du trentenaire 1976/2006.

Le Centre de Formation en alternance de Châlons en Champagne propose une soirée festive et animée, avec spectacle et buffets dînatoires. Des jeunes, des entreprises et des partenaires seront heureux de vous accueillir à partir de 18 heures au CFA. Contact : contact@cfa-chalons.fr – Tel : 03.26.69.25.85

12 et 13 octobre

Transmission des compétences et organisation du travail - Analyse du travail et formation, un état des lieux.

L'ANACT, le Conservatoire National des Arts et Métiers (CNAM) de Paris et le Groupement des acteurs et Responsables Formation (GARF) organisent ces deux journées d'échange et de réflexion sur le thème du développement des compétences et de l'analyse du travail, à Paris. Contact : n.roux-crozet@anact.fr – 04 72 56 13 69 - Plus d'informations sur : http://www.anact.fr/portal/page?_pageid=497,136624&_dad=portal&_schema=PORTAL&p_thinqldToShow=162799

27 octobre

39ème olympiades des métiers.

Clôture des inscriptions le 27 octobre prochain pour ce concours qui dure de 16 à 20 heures et qui met en compétition des équipes régionales des métiers. En partenariat avec le Conseil Régional Champagne-Ardenne, la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation, les organisations professionnelles, les établissements de formation... cette manifestation concerne les apprentis, salariés, lycéens, étudiants, compagnons... nés après le 31 décembre 1984. Inscription : COROM Champagne-Ardenne – BP 2738 – 21 rue Andrieux – 51060 Reims cedex – téléphone : 03.26.48.42.28